



FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°31 Mars 2018

Lors du Conseil d'administration de notre association réuni le 16 mars 2018, notre collègue **Laurence JOST-LIENHARD**, maire de Bosselshausen, a été élue secrétaire générale, ainsi que **Patrice HILT**, maire d'Offwiller, élu secrétaire général adjoint.



Félicitations

J'ai également souhaité la bienvenue au Bureau à **Denis RIEDINGER**, maire de Hoerdtd, et à **Claude FROEHLI**, maire d'Illkirch-Graffenstaden, désignés par leurs amicales locales en remplacement des sénateurs Claude KERN et Jacques BIGOT.

*Jean-Georges HAMMANN
élu maire de la commune
nouvelle de
Geiswiller-Zoebersdorf,
maire délégué de
Zoebersdorf*

Je souhaite mettre en œuvre un renforcement des échanges d'informations entre le local et le national, avec l'AMF. J'entends parfois la critique qu'elle ne défendrait pas assez les petites communes ou qu'elle ne serait pas assez offensive. En fait, l'AMF en s'appuyant sur son réseau national, scrute et analyse chaque projet et chaque texte qui concernent les communes et les intercommunalités. Elle multiplie les courriers et les interventions pour faire entendre auprès des Ministères et du Parlement, les intérêts du bloc communal.

*Georges BECK
élu maire délégué de
Geiswiller*

De notre côté, il est nécessaire d'être plus réactif, à l'écoute pour relayer les problèmes auprès de M. le Préfet, de l'Association des maires de France, ainsi que des parlementaires.

Ces derniers peuvent également sensibiliser les ministères sur l'application des textes.

Regrets

*Georges SAND,
maire de LICHTENBERG
(décédé le 20.02.2018)*

Il nous faut davantage mobiliser le réseau des Amicales locales en s'appuyant sur leur fonction privilégiée d'interface.

Avec le Bureau, je souhaite que les réunions du Conseil d'administration, où siège la quasi-totalité des présidents d'amicales soient délocalisées dans les territoires et ainsi permettre une rencontre avec les maires et les adjoints du territoire.

Nous ne devons pas céder au blues des maires à ce moment clé du mandat. Avec l'AMF, notre association est vigilante sur les projets gouvernementaux :

- La suppression de la taxe d'habitation d'ici 2020 doit être compensée par la fiscalité ayant un lien avec le territoire, et non par des dotations de l'Etat.
- Les 13 milliards d'économies demandées aux collectivités d'ici 2022. Les 322 collectivités les plus importantes sont sollicitées pour contractualiser avec l'Etat mais notre association est attentive pour les communes et EPCI « hors champ ». C'est un « pacte de stabilité » qui était demandé par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle.
- Le maintien de la DGF en 2018 ne doit pas être altéré par de nouvelles dépenses induites par la fin des contrats aidés, des transferts de charges coûteux (CNI, Pacs, GEMAPI..) ou des normes nouvelles.
- Le renforcement des intercommunalités ne doit pas se faire au détriment des petites communes et de leur légitimité fondamentale.

L'enjeu actuel, c'est l'avenir des communes et de la libre administration des collectivités locales. Qui acceptera de s'engager sur nos listes, où trouverons-nous des jeunes qui accepteront de prendre la relève ? C'est un défi et une réflexion sur le statut de l' élu local : il faut susciter des vocations.

Agenda prévisionnel des prochaines rencontres

- **Réunions du Bureau :**
 - Vendredi 6 avril 2018 à 7 H 30
 - Vendredi 1^{er} juin 2018 à 7 H 30
 - Vendredi 19 octobre 2018 à 7 H 30
- **Réunions du Conseil d'administration (dans les territoires) :**
 - Vendredi 6 juillet 2018 à 17 H
 - Vendredi 28 septembre 2018 à 17 h
 - Vendredi 7 décembre 2018 à 17 h
- **2^{ème} Conférence des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin**
 - Vendredi 4 mai 2018 à 10 h à Haguenau
- **Réunion générale des maires au Printemps en partenariat avec la Région**
 - Jeudi 14 juin 2018 à 18 h à Truchtersheim.
- **Réunion d'information sur les communes nouvelles, en partenariat avec l'AMF**
 - 2^{ème} trimestre 2018
- **Journée des maires – Assemblée Générale des maires et présidents d'EPCI information & ateliers l'après-midi**
 - Vendredi 14 septembre 2018 de 9 h à 16 h 30
- **101^e Congrès national des maires et des présidents d'intercommunalités de France**
 - Du mardi 20 au jeudi 22 novembre 2018

NB : Une 1^{ère} lettre d'invitation est envoyée **par mail** aux collectivités deux mois avant chaque réunion, pour votre agenda.

Formation des maires, des adjoints et élus locaux

Des **inscriptions restent possibles** dans les sessions de formation des organismes locaux partenaires agréés pour la formation des élus suivants. Les formulaires d'inscription et de DIF sont disponibles sur www.maires67.fr (Espace réservé aux élus)

❖ Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG), les formations ont lieu le samedi matin à Strasbourg :

- ✓ **Comment fixer les tarifs des services publics communaux :** 7 avril
- ✓ **Gérer son temps et son organisation :** 14 avril
- ✓ **Les procédures d'évolution des PLU :** 9 juin
- ✓ **Les marchés publics à procédure adaptée (MAPA), quelles nouveautés ? :** 22 septembre
- ✓ **Gérer les conflits :** 29 septembre 2018

Contact : cozturk@unistra.fr Tél : 03 68 85 85 00

❖ Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement (ENGEES) à Strasbourg, le samedi matin :

- ✓ **La biodiversité à la ville et à la campagne :** 26 mai
- ✓ **Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans un projet :** 16 juin
- ✓ **Les écoquartiers :** 15 septembre
- ✓ **Les filières boues des stations d'épuration :** 6 octobre
- ✓ **La géothermie en Alsace : potentiel énergétique et enjeux environnementaux :** 24 novembre 2018

Contact : jean-martin.merckle@engees.unistra.fr Tél. : 03 88 24 82 29

❖ Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP), les formations ont lieu en semaine :

- ✓ **Le Maire et l'ADS :** 13 avril à Strasbourg ; 15 juin à Obernai ; 12 octobre à Haguenau ; 23 novembre à Saverne
- ✓ **Les outils de l'aménagement :** 14 mai à Strasbourg ; 4 juin à Haguenau ; 19 octobre à Saverne
- ✓ **L'évaluation environnementale ou comment intégrer l'environnement dans les documents d'urbanisme afin de faciliter la mise en œuvre des projets ou des permis ? :** 23 mai (au lieu du 26 mars) & 22 juin à Strasbourg
- ✓ **Incidence loi sur l'eau ou comment intégrer les enjeux liés à l'eau (zones inondables...) dans les documents d'urbanisme ? :** 24 septembre à Obernai ; 12 novembre à Haguenau
- ✓ **Les fondamentaux de l'urbanisme :** 8 novembre à Obernai ; 6 décembre à Haguenau

Contact : lucie.frey@atip67.fr Tél : 03 88 76 67 03

Réunion du Conseil d'administration du 16.03.2018

Le Bureau :

Président	Vice-Présidents				Secrétaire Générale	Secrétaire Général Adjoint	Trésorier
 Vincent DEBES Hoenheim	 Roland RIES Strasbourg	 Marcel BAUER Sélestat	 Claude STURNI Haguenau	 Jean WEISBECKER Wingen	 Laurence JOST-LIENHARD Bosselshausen	 Patrice HILT Offwiller	 Georges PFISTER Hochfelden
Assesseurs							
 Jean ADAM Erckartswiller	 Jacques CORNEC Bourghem	 Chantal CUTAJAR Adjointe au maire de Strasbourg	 Michèle ESCHLIMANN Wasselonne	 Marie-Reine FISCHER Dinsheim-sur-Bruche	 Claude FROEHLY Illkirch-Graffenstaden	 André FRANTZ Villé	 Christian GLIECH Wissembourg
 Pierre GRANDADAM Plaine	 Michel HERR Rosheim	 Claudine HERRMANN Nordhouse	 Robert HERRMANN Eurométropole de Strasbourg	 Roger ISEL Hegeney	 Pierre KAETZEL Monswiller	 Michel KOCHER Matzenheim	 Jean-Marie KUTNER Schiltigheim
 Stéphane LEYENBERGER Saverne	 Jean-Lucien NETZER Bischwiller	 Frédéric PFLIEGERSDOERFFER Marckolsheim	 Jean-Marc RIEBEL Saint-Maurice	 Denis RIEDINGER Hoerdt	 Gilbert SCHOLLY Barr	 Justin VOGEL Truchtersheim	 Etienne WOLF Brumath

Echanges sur la rentrée scolaire 2018 et les rythmes scolaires

✓ Effectifs de rentrée 2018-2019 :

Ces prévisions d'effectifs seront ajustées fin juin sur la base des inscriptions des élèves. Début juillet, les classes seraient installées et les enseignants affectés, alors que par le passé, des comptages d'élèves s'effectuaient encore à la rentrée pour les ouvertures de classes. Selon le DASEN, l'effectif attendu est de 100 819 élèves dans le 1^{er} degré à la rentrée 2018, soit une légère décreue (- 373 élèves).

✓ Mesure de dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire :

Ce dédoublement des CP en REP (réseau d'éducation prioritaire) et des CE1 en REP+, sera atteint à la rentrée 2018 dans le Bas-Rhin. Cela représente 24 postes de CP en REP et 23 de CE1 en REP+.

- L'association exprime le vœu que ces dédoublements de classes ne portent pas tort à la ruralité en termes de fermeture de classes.

En vertu de la Charte Ruralité, il n'y aurait pas d'effet « couperet » mais un report de fermeture de classes. Ces mesures bénéfiques trouveraient à s'appliquer en Alsace Bossue, dans les Vosges du Nord ou dans la vallée de la Bruche. Au global, pour chaque fermeture en zone rurale, il y aura une ouverture en zone rurale ; c'est à dire que le solde sera nul.

- L'association des maires restera vigilante sur le dossier des écoles et de la non-fermeture de classes en milieu rural

(suite au verso)

✓ Rythmes scolaires :

Le retour à la semaine de 4 jours tend à devenir la norme alors qu'il s'agit initialement d'une dérogation. Le calendrier idéal est que les conseils d'école se soient prononcés avant fin mars 2018, afin que les maires puissent saisir le DASEN dans de bonnes conditions.

✓ Concernant le **réseau d'aide spécialisée des élèves en difficultés (RASED)** :

- Concernant les problématiques de postes à pourvoir par des enseignants spécialisés, l'association souhaite que l'administration fasse preuve d'efforts accrus pour améliorer l'occupation des postes.

✓ Concernant les **classes bilingues**, avec la programmation d'ouverture de classes en 2018/2019 et 2019/2020.

- L'association des maires partage le souci avec M. le DASEN du Bas-Rhin, de garantir un parcours structuré de l'école au collège puis au lycée, afin de ne pas décourager les élèves ou leurs parents.

Suppression programmée de la taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation à l'horizon 2020 représente environ 21Mds d'euros (26 Mds d'euros avec la compensation d'exonérations intégrées).

Afin de compenser à l'euro près, André LAIGNEL, Président du Comité des finances locales (CFL), vice-président délégué de l'AMF, réclame l'attribution de « ressources localisées et évolutives » au bloc communal.

La majorité du groupe de travail du CFL chargé de faire des propositions exclut une compensation via les dotations de l'Etat, au détriment des collectivités (et dont la durée n'est pas garantie) et la création d'un nouvel impôt résidentiel est écarté par le gouvernement.

Dans le Bas-Rhin, en 2017, **le produit net de la TH représente 229 M€ pour les communes et 138 M€ pour les EPCI** à fiscalité propre. Les exonérations représentent quant à elles, 19 M€. Ce montant est à intégrer dans le calcul de la compensation.

Le groupe de travail du Comité des finances locales préconiserait de récupérer une fraction d'un ou plusieurs impôts nationaux : fraction de TVA (10 Mds d'euros) et la part départementale de la Taxe sur le foncier bâti (16 Mds d'euros). Une fraction de la CSG serait attribuée aux Départements avec un pouvoir de taux additionnel.

Le Prélèvement à la source (PAS)

Cette réforme est une réforme du recouvrement de l'impôt, les règles d'imposition ne sont pas modifiées pour les particuliers (sauf pour les élus locaux). Le collecteur (commune ou EPCI) sera responsable de la liste des personnes payées ou indemnisées qu'il adresse à l'administration fiscale et des montants reversés.

A partir de mars 2018, les paramétrages de l'outil informatique seront sécurisés avec la labellisation des logiciels de paye par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Une note de l'AMF est disponible sur notre site.

Fonds documentaire sur le déploiement des compteurs Linky

Dans l'Espace réservé aux élus du site Internet de l'association www.maires67.fr sont consultables :

- ✓ Note d'analyse juridique relative au déploiement des compteurs communicants Linky sous l'angle de l'étendue des droits, obligations et responsabilités des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité
- ✓ Question écrite du 02/02/2016 et réponse publiée au J.O. le 26/07/2016
- ✓ Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur www.anfr.fr et avis du 7 juin 2017 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur www.anses.fr
- ✓ Rapport au Sénat du 15 février 2018 au nom de L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les enjeux des compteurs communicants.
- ✓ Jurisprudence (et commentaires) sur des annulations de délibérations communales d'interdictions de pose des compteurs).